

COMMUNE DE SIERCK-LES-BAINS
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2008

sous la présidence de Monsieur Laurent STEICHEN Maire,

Etaient présents : Jean VILLEMIN – Nadia ZIMMER - Joël GONNET - Anne-Gaël LAMBERT – Bernard LAUDRIN – Helen - HAMMOND-KESTENER – Henri BERTHE – Dominique BRUCK - Laurence GOEURY-SANCHEZ – Agathe MARCK – Sophie - RACENET-GODEL – Delphine DYON – Anne-Marie GARANDEAU – François HOOHS – Joëlle GUENNAL – Robert STYPULKOWSKI.

Absents excusés : Fabien JACQUET – Christian WECHTLER.

Procuration : Fabien JACQUET à Laurent STEICHEN.

Secrétaire de séance : Nadia ZIMMER

1) DETERMINATION DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2008 :

Le conseil municipal vote les taux des contributions directes à appliquer pour l'année 2008 selon le détail, ci-dessous : un coefficient de variation de 1,050915 étant appliqué uniformément aux taux des quatre taxes votés le 12 avril 2007.

<i>Taxes</i>	<i>Base</i>	<i>Taux</i>	<i>Produit</i>
Habitation	1.326.000,00	12,75 %	169.065,00
Foncier bâti	1.123.000,00	15,00 %	169.461,00
Foncier non bâti	16.800,00	50,94 %	8.558,00
Taxe professionnelle	552.300,00	12,04 %	66.497,00
Total produit fiscal attendu			413.581,00

2a) BUDGET PRIMITIF 2008 : COMMUNE

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2008 s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

1.327.589,00 € pour la section de fonctionnement et,
739.564,09 € pour la section investissement.

2b) BUDGET PRIMITIF 2008 : EAU

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2008 du service de l'EAU s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de :

168.622,84 € pour la section de fonctionnement
192.757,55 € pour la section d'investissement.

2c) BUDGET PRIMITIF 2008 : ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2008 du service ASSAINISSEMENT s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de :

11.962,00 € pour la section de fonctionnement

48.065,40 € pour la section d'investissement.

2d) BUDGET PRIMITIF 2008 : CAMPING

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2008 du CAMPING s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de :

20.050,00 € pour la section de fonctionnement

161.229.54 € pour la section d'investissement.

3) FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-17 et 2123-24, Considérant les dispositions de l'article L. 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales permettant le versement d'indemnités aux maires, aux adjoints pour l'exercice effectif de leurs fonctions,

Considérant que le total de ces indemnités ne doit pas dépasser le montant maximal de l'enveloppe globale allouée au maire et aux adjoints,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de décider du montant des indemnités de fonction des différents élus municipaux,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

L'indemnité du maire s'élève à :

- 43 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,

+ 15 % de l'indice brut 1015 (pour chef-lieu de canton),

le montant de l'indemnité versée aux adjoints est fixé à :

- 16.50 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique territoriale,

+ 15 % de l'indice brut 1015 (pour chef-lieu de canton),

l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue à l'article L. 2123-24 du Code générale des collectivités territoriales,

l'ensemble de ces indemnités sera modifié en fonction de la revalorisation de la valeur du point de l'indice,

la dépense en résultant sera imputée sur les crédits du budget communal.

4) S.I.A.S.A.R. – ETUDES – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU :

Dans le cadre des études préalables à la réalisation d'une station d'épuration commune à APACH – RUSTROFF et SIERCK-les-BAINS, le conseil municipal accepte les devis suivants, en ce qui concerne la commune de Sierck-les-Bains :

- Etablissements de profils en long à ADORIS PROJET

Montant : HT 1.000,00 €- TTC 1.196,00 €

- Dossier au titre de la loi sur l'eau à BEPG :

Montant : HT 1.230,00 €- TTC 1.471,08 €

- Etudes géotechniques à FONDASOL

Montant HT : 5.380,00 €- TTC 6.434,48 €

Et autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant et sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau.

5) TRAVAUX CAMPING : DEMANDE DE SUBVENTION

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

autorise le maire à solliciter une subvention départementale au taux maximum pour la réalisation de travaux concernant la mise aux normes des sanitaires du camping municipal,

autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

6) S.I.A.S.A.R. : ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS DE LA COMMUNE

Vu le renouvellement du conseil municipal suite aux élections des 9 et 16 mars 2008 et conformément à l'article L.5212-7 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal vote à la majorité absolue et à bulletin secret, les personnes suivantes en qualité de délégués suppléants pour représenter la commune au sein du syndicat d'assainissement SIASAR .

Il s'agit de :

- Monsieur Robert STYPULKOWSKI – délégué suppléant
- Monsieur Bernard LAUDRIN – délégué suppléant

7) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : DESIGNATION DES COMMISSAIRES

Vu le renouvellement du conseil municipal suite aux élections des 9 et 16 mars 2008 et conformément à l'article L.5212-7 du Code général des collectivités territoriales, et qu'il convient, par conséquent de renouveler les membres précédemment désignés, Monsieur le maire invite le conseil municipal à proposer 12 (douze) noms pour les commissaires et 12 (douze) noms pour les commissaires suppléants appelés à constituer la nouvelle commission :

Sont désignés :

- Anne-Marie GARANDEAU – Delphine DYON – Joëlle GUENNAL – Dominique BRUCK – Bernard LAUDRIN – Joël GONNET – Agathe MARCK – Anne-Gaël LAMBERT – Robert STYPULKOWSKI – Nadia ZIMMER – Laurence GOEURY-SANCHEZ -François HOOHS.

- Patrick ERHART – Jean-Claude GUERY – Claude SALZARD – Eric WEBER – Jean-Claude PITSCH – Cathy DICOP – Gabriel GLODEN – Rémi FREY – Gérard HEINTZ – Joseph MANSION – Fernard BERGER – Jean HOFFER.

8) REVISION DES LISTES ELECTORALES : DESIGNATION DES DELEGUES DE L'ADMINISTRATION

En rappelant au conseil municipal que conformément aux dispositions du Code électoral (article L.17-2), les membres des commissions administratives de révision des listes électorales sont désignés à l'ouverture de chaque période annuelle de révision, Monsieur le maire lui fait savoir qu'il convient de proposer à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville 3 (trois) personnes pour assumer les fonctions de délégués de l'Administration. Il invite les personnes intéressées à sa faire connaître.

Se déclarent volontaires :

- Monsieur Bernard LAUDRIN, pour le 1^{er} bureau,
- Madame Agathe MARCK, pour le 2^{ème} bureau,
- Madame Anne-Marie GARANDEAU, pour la liste générale.

9) DESIGNATION D'UN BUREAU D'ETUDES : TRAVAUX CAMPING

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire,
Le conseil municipal sollicite le concours d'un bureau d'études dans le cadre des travaux du camping municipal.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal a retenu le cabinet :

GSI – 1, boulevard Arago – 57070 METZ-TECHNOPOLE

pour assurer la mission d'assistante technique pour ces travaux, à savoir :

- Mission de maîtrise d'œuvre :

Proposition d'honoraires forfaitaire :

HT 6.000,00 €

TTC 6.330,00 €

- Mission de coordination SPS

Proposition d'honoraires forfaitaire :

- **HT 700,00 €**

- **TTC 738,50 €**

10) INFORMATION SUR LES ARRETES DE DELEGATION DES ADJOINTS

Monsieur le maire fait savoir au conseil municipal en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, a donné délégation de fonctions à :

- Monsieur Jean VILLEMIN délégué aux affaires « Développement économique, urbanisme, communication, culture, espaces naturels »,
- Madame Nadia ZIMMER déléguée aux affaires « Solidarité intergénérationnelle et Citoyenneté »,
- Monsieur Joël GONNET délégué aux affaires « Vie associative, Relations commerçants et artisans, fêtes et cérémonies »,
- Madame Anne-Gaël LAMBERT déléguée aux affaires « Petite enfance, vie scolaire, école de musique ».

11) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 19 mai 2008.

Cet emploi sera permanent, la durée effective de travail sera fixée à 35 heures par semaine. L'agent recruté sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente décision.